



REGLEMENT DU GRAND PRIX DES JEUNES

SAISON 2024/2025

Le **Grand Prix des Jeunes de la Vienne** est ouvert aux filles et aux garçons des catégories :

« Poussin » (né en 2016 et après) à « Junior 1^{ère} année » (né en 2009).

Il comprend les épreuves suivantes :

Cinq tournois sur une après-midi avec une formule individuelle

Tour n°	Date du tour	Date de clôture des inscriptions	Date de prise en compte des points classement
1	02/11/2024	27/10/2024	01/10/2024
2	07/12/2024	30/11/2024	01/11/2024
3	08/03/2025	01/03/2025	01/02/2025
4	03/05/2025	26/04/2025	01/04/2025
5	21/06/2025	14/06/2025	01/06/2025

Article 1

Les joueurs seront répartis dans plusieurs divisions de niveaux.

Toutes les divisions sont mixtes.

Les joueurs devront posséder une licence « compétition ». Tout joueur ayant une licence « loisirs » qui participera à la compétition verra sa licence passer en « compétition ».

Article 2

Tout au long de la saison, chaque division pourra être composée de joueurs de toutes catégories différentes (poussin à junior).

Article 3

Le montant de l'inscription est de **4 €** par jeune et par tournoi. Le forfait non excusé est de **5 €**.

Article 4

Pour chaque tour, les joueurs seront classés suivant leurs classements points licence puis sur leurs catégories d'âge (Juniors en premier).

Il n'y aura ni montée ni descente à l'issue d'un tour dans chaque division.

Pour chaque tour, les classements retenus seront ceux du mois précédant la compétition.

Article 5

Chaque division sera composée de 24 joueurs et se déroulera dans une seule salle.

La formule sera la suivante :

- ✓ 8 poules de 3
- ✓ Les troisièmes de poule joueront les places 17 à 24 suivant un tableau à classement intégral.
- ✓ Les premiers et deuxièmes de poules s'affronteront en 1/8^{ème} de finale. Les gagnants joueront les quarts de finale (tableau à classement intégral). Les perdants joueront les places 9 à 16 suivant un tableau à classement intégral.

Les juges arbitres pourront adapter la formule de la compétition en fonction du nombre de joueurs inscrits le jour de l'épreuve et des forfaits et faire jouer impérativement toutes les places.

Article 6

L'horaire de pointage de la compétition est à 13H30 avec un début de compétition prévu pour 14H00. Tout joueur ne s'étant pas présenté au pointage à 13H55 sans prévenir ne sera pas autorisé à participer à la compétition et sera considéré comme absent non excusé.

Article 7

Les trois premiers de chaque division recevront une médaille. La meilleure féminine de chaque division recevra une médaille.

Article 8

Les balles utilisées seront obligatoirement des balles plastiques, elles seront fournies par les clubs organisateurs de la compétition.

Article 9

Les jeunes doivent être obligatoirement en tenue sportive (basket, short et tee-shirt ; tenue règlementaire).

Article 10

Si la dernière division comporte peu de joueurs, le responsable de l'épreuve pourra se permettre de la fusionner avec la division supérieure. Le juge-arbitre adaptera la formule suivant le nombre d'inscrits.

Article 11

Chaque salle devra s'adapter aux consignes spécifiques (fédérales ou préfectorales) du moment concernant les mesures sanitaires, qui s'appliquent alors pour toute la compétition.

Article 12

3 trophées définitifs sont attribués :

- ✓ au club ayant le plus d'engagés lors des cinq tournois individuels,
- ✓ au club ayant engagé le plus grand nombre de féminines lors des cinq tournois.
- ✓ au club ayant les meilleurs résultats sportifs lors des cinq tournois individuels. Les points seront attribués comme sur le calcul des points au Critérium Fédéral.

La division 1 marque des points marqués A, la division 2 des points marqués B suivant barème critérium à 24 joueurs.

ANNEXE

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Points	100	80	65	52	42	37	32	28	25	24	23	22

Place	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Points	17	15	13	11	9	8	7	6	5	4	3	2

Tableau d'attribution des points pour toutes les divisions de 24 joueurs
100 points d'un niveau = 1 point du niveau immédiatement supérieur